

Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 12

Votants

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du

10/07/2026

Affichée le

24/07/2026

Commune de VILLERSEXEL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle **GÉHIN**, Maire.

Présents : Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Marion **CAVIALE-DELZESCAUX**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Emma **DEMURGER**, Madame Myriam **PARINEY**, Monsieur Carlos **TEIXEIRA**, Madame Corinne **SIMON**, Madame Reine-Marie **MONTERRAT**, Monsieur Carlos **ANTUNES**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**.

Procurations : Madame Amandine **THULIEZ** a donné procuration à Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Franck **PARINEY** a donné procuration à Madame Myriam **PARINEY**.

Absent excusé : Monsieur Pierre **BOILEAU**

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice **BELPERIN**

OBJET : Secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente

La séance a été ouverte à **20h**.

Le quorum est atteint avec **douze** présents et **deux** procurations.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Madame le Maire a proposé Monsieur Maurice **BELPERIN**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Maurice **BELPERIN** comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Villersexel du **05 juin 2026**, validé par le secrétaire de séance le 10 juin 2026, a été envoyé par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le **10 juillet 2026**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal des délibérations du **05 JUIN 2026**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour-extrait conforme,
Le Maire de VILLERSEXEL
Isabelle GÉHIN



Transmis en préfecture le 7/08/26



Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 12

Votants

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Convocation du
10/07/2026**

**Affichée le
24/07/2026**

Commune de VILLERSEXEL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle **GÉHIN**, Maire.

Présents : Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Marion **CAVIALE-DELZESCAUX**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Emma **DEMURGER**, Madame Myriam **PARINEY**, Monsieur Carlos **TEIXEIRA**, Madame Corinne **SIMON**, Madame Reine-Marie **MONTERRAT**, Monsieur Carlos **ANTUNES**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**.

Procurations : Madame Amandine **THULIEZ** a donné procuration à Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Franck **PARINEY** a donné procuration à Madame Myriam **PARINEY**.

Absent excusé : Monsieur Pierre **BOILEAU**

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice **BELPERIN**

OBJET : Mise en place d'une mutuelle communale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la mutualité,

Considérant que de plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, en raison de la baisse du pouvoir d'achat ;

Considérant que depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels,

La Commune souhaite donc désigner un organisme qui proposera des garanties intéressantes pour ses administrés sans que celle-ci ne se substitue à cet organisme. La Commune servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière pour elle.

A cet effet, Madame le Maire informe de la mise en concurrence effectuée auprès de deux assureurs. Suite à cette consultation, les assureurs AXA et MUTUA PLUS ont présenté une offre.

Il est précisé qu'une réunion publique de lancement du dispositif sera organisée.

La Commune mettra à disposition un local pour que l'organisme choisi effectue des permanences, dont la fréquence sera adaptée au besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le principe d'un partenariat entre la Commune de Villersexel et MUTUA PLUS dans le but de faciliter l'accès aux habitants qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale ;
- Décide de sélectionner MUTUA PLUS comme organisme de mutuelle communale ;

- Approuve les termes de la convention de partenariat à partir du 1^{er} septembre 2026 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;
- Autorise la mise à disposition d'un local communal à titre gracieux dans le cadre de ce partenariat ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec MUTUA PLUS et tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,
Le Maire de VILLERSEXEL
Isabelle GÉHIN*



Transmis en préfecture le 7/08/26



Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 12

Votants

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du

10/07/2026

Affichée le

24/07/2026

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle **GÉHIN**, Maire.

Présents : Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Marion **CAVIALE-DELZESCAUX**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Emma **DEMURGER**, Madame Myriam **PARINEY**, Monsieur Carlos **TEIXEIRA**, Madame Corinne **SIMON**, Madame Reine-Marie **MONTERRAT**, Monsieur Carlos **ANTUNES**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**.

Procurations : Madame Amandine **THULIEZ** a donné procuration à Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Franck **PARINEY** a donné procuration à Madame Myriam **PARINEY**.

Absent excusé : Monsieur Pierre **BOILEAU**

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice **BELPERIN**

OBJET : Occupation de terrain par les gens du voyage - Tarif

Madame le Maire rappelle que la commune de Villersexel, n'ayant pas la compétence « aire d'accueil des gens du voyage », est confrontée à l'arrivée de familles issues de la communauté des gens du voyage.

Il est proposé :

- De mettre en place une convention d'occupation du domaine public, sur la base des modalités suivantes :
 - o Un état des lieux sera établi à l'entrée et à la sortie du terrain ;
 - o La fourniture d'eau, d'électricité et la collecte des ordures ménagères ;
- D'établir un tarif à hauteur de 30 € par semaine et par foyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public,
- Fixe le tarif à 30 € par semaine et par foyer, tarif qui sera encaissé au titre de la régie de recettes de la commune,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire de **VILLERSEXEL**

Isabelle GÉHIN



Transmis en Préfecture

Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

**Membres en
exercice : 15**

Présents
12

Votants

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Convocation du

10/07/2026

Affichée le

24/07/2026

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle **GÉHIN**, Maire.

Présents : Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Marion **CAVIALE-DELZESCAUX**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Emma **DEMURGER**, Madame Myriam **PARINEY**, Monsieur Carlos **TEIXEIRA**, Madame Corinne **SIMON**, Madame Reine-Marie **MONTERRAT**, Monsieur Carlos **ANTUNES**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**.

Procurations : Madame Amandine **THULIEZ** a donné procuration à Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Franck **PARINEY** a donné procuration à Madame Myriam **PARINEY**.

Absent excusé : Monsieur Pierre **BOILEAU**

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice **BELPERIN**

OBJET : Institution de la taxe sur la vacance des locaux vacants

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1406 bis ;

Madame le Maire précise qu'une nouvelle taxe est instaurée en remplacement des deux anciennes taxes d'habitation sur les logements vacants à compter du 1^{er} janvier 2027.

Cette nouvelle taxe intitulée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est désormais perçue par les collectivités en zone tendue comme en zone non tendue :

- Elle est obligatoire en zone tendue et s'applique d'office ;
- Elle est facultative en zone non tendue et est créée par délibération.

A ce jour, l'ensemble du département de la Haute-Saône est classé en zone non tendue.

Madame le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la commune.

Il est proposé d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation dont le taux sera voté avant le 15 avril 2027 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire de **VILLERSEXEL**
Isabelle GÉHIN



Transmis en Préfecture le 21/07/2026



Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 12

Votants

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du

10/07/2026

Affichée le

24/07/2026

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle **GÉHIN**, Maire.

Présents : Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Marion **CAVIALE-DELZESCAUX**, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Emma **DEMURGER**, Madame Myriam **PARINEY**, Monsieur Carlos **TEIXEIRA**, Madame Corinne **SIMON**, Madame Reine-Marie **MONTERRAT**, Monsieur Carlos **ANTUNES**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**.

Procurations : Madame Amandine **THULIEZ** a donné procuration à Madame Isabelle **GÉHIN**, Monsieur Franck **PARINEY** a donné procuration à Madame Myriam **PARINEY**.

Absent excusé : Monsieur Pierre **BOILEAU**

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice **BELPERIN**

OBJET : Désignation d'un représentant au Comité des fêtes

Considérant que la mairie de Villersexel doit désigner un représentant auprès du Comité des fêtes,

Madame le Maire propose de désigner **Marion CAVIALE-DELZESCAUX**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne **Marion CAVIALE-DELZESCAUX** pour représenter la commune au Comité des fêtes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire de **VILLERSEXEL**
Isabelle GÉHIN



Transmis en Préfecture le 7/08/26

